



**UE ENGAGEMENT ETUDIANT  
MENTION « VALORISATION D'UNE ACTIVITE »  
MODALITES DE CANDIDATURE 2019-2020**

**PRINCIPES GENERAUX**

La reconnaissance de l'engagement étudiant constitue une disposition de la loi relative à l'Egalité et à la Citoyenneté adoptée le 27 janvier 2017. **Elle permet que tout engagement dans une activité bénévole, volontaire ou professionnelle puisse être valorisé dans un parcours de formation.**

L'université Jean Moulin Lyon 3 offre aux étudiants une possibilité de reconnaître, **sur demande**, leur engagement dans le cadre **d'une activité pour les motifs suivants** : activité associative bénévole ayant été exercée dans le cadre d'une association référencée à l'Université Jean Moulin Lyon 3, ou sous convention avec l'établissement ; activité sportive ou artistique de haut niveau ; activité ayant été exercée par les élus dans les conseils des établissements et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) ; service civique ayant été accompli auprès d'un organisme agréé ; réserves opérationnelles ; volontariat dans les armées ; sapeur-pompier volontaire ; suivi des modalités d'accompagnement du diplôme d'étudiant entrepreneur (D2E) porté par l'Université de Lyon, des modules Initiation à l'entrepreneuriat Culturel et Créatif en cycle licence et du parcours du concours Campus création en cycle master.

**Si la candidature est recevable**, les compétences, les connaissances et les aptitudes acquises peuvent être valorisées par la substitution d'UE, d'une ou de matières **pour 6 ECTS en cycle licence et 3 ECTS en cycle master au cours du second semestre de l'année universitaire.**



## PROCEDURE

### 1. DEMANDE DE VALORISATION

La demande constitue une **démarche volontaire de la part de l'étudiant**. Celle-ci doit concerner une **activité éligible pour les motifs mentionnés ci-dessus**.

L'UE Engagement Etudiant ne peut donner lieu qu'à **une seule validation de compétences, connaissances et aptitudes par cycle de licence ou de master**. Elles doivent relever de celles qui sont attendues dans celui-ci.

**Les activités bénéficiant de modalités particulières de reconnaissance ou d'aménagements au sein du cycle d'études suivi par l'étudiant sont exclues du dispositif UE Engagement Etudiant** : dispense d'enseignement au titre d'activités professionnelles, périodes de stages, unité d'enseignement « bénévolat et management associatif » en licence de gestion.

L'UE Engagement étudiant **se substitue** aux bonifications applicables en licence de gestion valorisant sur demande et sous conditions des activités associatives ; ainsi qu'en cycle master pour les étudiants de Lyon 3 candidats au concours Campus Création validant leur parcours.

Ce dispositif fait l'objet **d'une demande par l'étudiant lors du semestre impair pour une valorisation au titre du semestre pair** dans les délais et les modalités définies par l'Université pour une valorisation d'un engagement accompli pendant **les deux semestres de l'année universitaire en cours**.

### 2. DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE : ANNEXE 1 (un seul par étudiant)

Un dossier de candidature complété par ordinateur devra être adressé, le **mardi 5 novembre 2019 au plus tard**, par e-mail uniquement à l'adresse **engagementetudiant@univ-lyon3.fr** par l'étudiant avec les justificatifs associés en précisant le lien qu'il établit entre les connaissances, les compétences et les aptitudes acquises par l'expérience envisagée et son cursus d'études. Le dossier de candidature devra être accompagné des pièces justificatives sous la forme d'un fichier unique au format électronique PDF.



### 3. PHASE DE RECEVABILITE

La recevabilité permet de vérifier le **rapport entre la nature, la durée de l'expérience d'engagement et la formation de l'étudiant**. Elle s'effectue sur la base des documents fournis (annexe 1 du dossier de candidature).

Tout dossier incomplet ou hors délais n'est pas étudié. **Si la demande est irrecevable, la procédure prend fin et le refus est motivé par écrit. Dans tous les cas, la réponse est notifiée avant la fin du premier semestre en cours.**

### 4. PHASE D'EVALUATION

En fin d'année universitaire, l'étudiant fournit, **le lundi 11 mai 2020 au plus tard**, une **attestation de l'organisme (ou des équipes pédagogiques pour le D2E et pour les modules Initiation à l'entrepreneuriat Culturel et Créatif) précisant la nature des activités, la durée de l'engagement et les compétences, connaissances et aptitudes acquises. Pour les activités associatives bénévoles, celles ayant été exercées par les élus dans les conseils des établissements/Crous ou exercées dans le cadre d'un Service Civique, l'étudiant transmet également un rapport d'activités permettant de mettre en évidence son expérience et ses acquis**. Si ces conditions sont remplies, leur validation prend la forme d'une attribution des crédits ECTS correspondants à l'UE, **sans notation associée** (ANNEXE 2 du dossier de candidature).